

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 62 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 26 Absent(s) excusé(s) : 31 Absent(s) : 8
---	---	--

Date de convocation : 30 septembre 2025

Vote(s) pour : 88
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 6 octobre 2025,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n° 2025-10-06-CM-11 :

Délégation de Service Public de Metz Congrès - prolongation.

Rapporteur : Monsieur Pascal HUBER

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R. 3135-8,
Vu le projet d'avenant n°6 annexé,
CONSIDERANT que le contrat portant délégation de service public relatif à l'exploitation du Centre des Congrès Robert Schuman arrive à échéance au 31 décembre 2025,
CONSIDERANT qu'il apparait nécessaire de différer le terme du contrat afin d'assurer une mise en concurrence effective,

DECIDE de prolonger la durée du contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation du Centre des Congrès Robert Schuman jusqu'au 31 mars 2026 minuit,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°6 de la Délégation de Service Public joint en annexe.

Metz, le 7 octobre 2025

Le Secrétaire de séance

Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT



**Avenant n°6 au contrat de Délégation de Service Public (DSP)
du 17 décembre 2012 relatif à l'exploitation
du centre Metz Congrès Robert Schuman**

Entre,

D'une part

Metz Métropole

établissement public de coopération intercommunale,

domiciliée à Maison de la Métropole, 1 place du Parlement de Metz, CS 30353, 57011 Metz Cedex 1,
représentée par M. Jean-Luc BOHL, 1^{er} Vice-Président délégué au Tourisme et aux Relations
internationales, dûment habilité par délibération du Conseil en date du 6 octobre 2025,
ci-après dénommée « L'Eurométropole de Metz ».

Et d'autre part

Société d'exploitation du Centre des Congrès « Metz Congrès Evènements »

SAS domiciliée rue de La Grange aux Bois, 57070 Metz,
représentée par M. Christophe CIZERON, Président,
ci-après dénommée « GL Events ».

PREAMBULE

Par convention en date du 17 décembre 2012, l'Eurométropole de Metz a confié à la société GL Events une Délégation de Service Public (DSP) ayant pour objet l'exploitation du centre Metz Congrès Robert Schuman, avec effet au 1^{er} janvier 2013 et s'achevant au 31 décembre 2025.

En vue de l'échéance du contrat, l'Eurométropole a fait le choix d'exploiter de nouveau ce service sous la forme d'une délégation de service public. Une procédure de publicité et de mise en concurrence a été lancée le 14 février 2025. Il est ainsi souhaité confier au futur délégataire les missions de développer l'activité congrès en participant à la promotion et à l'attractivité du territoire par le fait de commercialiser, de gérer et d'exploiter le centre Metz Congrès Robert Schuman (location des espaces, activités de restauration, vente de services et de prestations).

Cette procédure de sélection d'un nouveau délégataire ne pouvant être menée à son terme avant le 31 décembre 2025 dans des conditions assurant une mise en concurrence optimale, la prolongation de l'actuel contrat d'exploitation pour un trimestre supplémentaire apparaît nécessaire.

La modification engendrée relevant des dispositions des articles R. 3135-8 du Code de la Commande Publique.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

La durée du contrat est prolongée dans les mêmes conditions financières et d'exploitation jusqu'au 31 mars 2026 minuit.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS DIVERSES

Tout autre disposition demeure inchangée.

Fait à METZ en deux exemplaires originaux le ...

Pour Metz Métropole
Le Vice-Président délégué

Pour GL Events

Jean-Luc BOHL
Maire de Montigny-lès-Metz
1^{er} Vice-Président de Metz Métropole
Conseiller Départemental de la Moselle

Christophe CIZERON
Président

Résumé de l'acte

057-200039865-20251006-2025-10-CM11-DE

Numéro de l'acte : 2025-10-CM11
Date de décision : lundi 6 octobre 2025
Nature de l'acte : DE
Objet : Délégation de Service Public de Metz Congrès -
prolongation
Classification : 1.2 - Délégation de service public
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 09/10/2025
Numéro AR : 057-200039865-20251006-2025-10-CM11-DE
Document principal : 99_DE-11.pdf

Historique :

08/10/25 15:26	En cours de création	
08/10/25 15:45	En préparation	Catherine DELLES
09/10/25 10:00	Reçu	Catherine DELLES
09/10/25 10:01	En cours de transmission	
09/10/25 10:04	Transmis en Préfecture	
09/10/25 10:11	Accusé de réception reçu	